**Communiqué de presse – 17 juin 2021**

**Lancé il y a 15 ans, le projet de Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel n’aurait atteint que 4% de ces objectifs selon le rapport d’état de mise en œuvre produit par la CNULCD en 2020. Pourtant son ambition autant que sa pertinence sont justes et urgentes. Cette initiative panafricaine vise à lutter contre la désertification et la dégradation des terres, les effets du réchauffement climatique, dont les événements extrêmes comme les sécheresses, tout en cherchant à améliorer les conditions de vie des populations. Comment dynamiser ce processus ? Pour de plus en plus d’acteurs, une des clés se trouve dans la mobilisation de l’investissement productif privé. À l’occasion de la journée mondiale de lutte contre la désertification, le CARI et ses partenaires rappellent quelles sont les conditions nécessaires à cet investissement.**

Le concept de « muraille » est une métaphore souvent mal comprise et réduite à la plantation d’arbres. En réalité, l’initiative vise à lancer un ensemble de projets comprenant à la fois la préservation et la valorisation   des ressources naturelles, le bien-être humain, la lutte contre la pauvreté et la santé environnementale. Début 2021, les institutions et États présents au One Planet Summit initié par la France se sont engagés à investir 16 milliards d’euros sur cinq ans pour relancer cette action d’envergure continentale. Faut-il croire à ces promesses ? Du côté de l’investissement privé, les annonces se font attendre.

Le recours aux financements privés demeure indispensable pour soutenir le développement, et il peut avoir une place dans les projets de réduction de la dégradation des terres, ou de restauration de terres dégradées. À condition d'être orienté vers les bons opérateurs et d’être équilibré entre retours sur investissements et production de bénéfices publics. Et de ne pas engendrer d’effets délétères, comme l’accaparement de terres au détriment de communautés qui en tirent leur nourriture et leurs revenus. La création d’emplois dans les territoires est un des moyens efficaces pour sortir de la pauvreté, et diverses activités agricoles productives sont tout à fait compatibles avec des pratiques de restauration des terres dégradées, notamment l’agroécologie et l’agroforesterie. En mars dernier, l’Union internationale pour la conservation de la nature a exploré lors d’une conférence en ligne comment l’investissement privé dans la Grande muraille verte pourrait contribuer à faire émerger de nouvelles innovations responsables.

**Quelles conditions pour les nouveaux investissements ?**

Du côté de sa disponibilité, la finance verte a de beaux jours devant elle. Selon Novethic, en France 72 % des investisseurs individuels souhaitent que les enjeux de développement durables soient inclus obligatoirement dans les produits d'épargne qui alimentent les fonds d'investissement1. **Mais pour que ces investissements soient effectivement levier de développement durable, le temps long est nécessaire**. À titre d’exemple “il aura fallu 25 années pour que la station de compostage à base de déchets de palmes de l’oasis de Chenini Gabès en Tunisie trouve une viabilité économique doublée d'une utilité sociale”.

Cependant avant de placer leur argent dans des projets profitables et responsables, les promoteurs examinent la solidité des structures politiques et de gouvernance qui garantissent leur protection. Malheureusement, les crises au Sahel et l’image d’instabilité des pays africains nuisent à cette confiance. **Réduire les causes d'instabilité des territoires c'est aussi investir dans un avenir possible pour leurs populations et l’emploi.**

Au Sahel, l'agriculture occupe une place centrale avec 35 % du PIB et 60 % de la population active. Le manque d'aménagements isole plus de 70 % de la population rurale sur tout le continent. Les filières agricoles sont faiblement structurées et ne permettent pas la création de valeur ajoutée locale et l'emploi. **Pour générer de la plus-value tout au long des filières, l’investissement dans les infrastructures routières, informatiques, financières et logistiques est donc primordial.**

Concernant les objectifs de développement durable dont la cible 15.3 vise la neutralité en matière de dégradation des terres, un fonds innovant2 a été créé en 2017 en France en lien avec la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification. Et ceci pour mobiliser des fonds partiellement garantis afin de financer, par le biais de prêts, des actions permettant de restaurer des terres dégradées et de les valoriser à travers des activités productives. Les modalités de ce fonds, longuement discutées avec une diversité d’acteurs privés, scientifiques et de la société civile, intègrent des garanties d’un retour sur investissement combinées à des garanties sociales et environnementales fortes. **Si fin 2020 quelques 220 projets dans le monde entier avait fait l'objet d'un examen à des fins d'investissement, seuls cinq projets sont actuellement en cours de mise en œuvre, démontrant toute la difficulté de réunir les garanties économiques, sociales et environnementales attendues.**

**Quelles conditions pour un investissement privé responsable ?**

Les leçons et retours d’expériences du fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres, seront donc précieuses pour guider un investissement privé se dotant de hautes attentes en matière de bénéfices écosystémiques et de bénéfices sur les conditions de vie des populations. Cela est d’autant plus crucial pour l’investissement dans la Grande muraille verte qui couvre des zones sahéliennes arides, où la productivité des terres est plus faible que dans des zones où la disponibilité de l’eau est abondante et garantie.

Quel que soit l’investissement, la règle d’or doit être le respect des droits des populations, garanti par les structures de gouvernance stables et efficaces, qui peuvent sécuriser l’investissement, mais auxquelles les investisseurs privés doivent aussi se plier.

Pour favoriser les investissements privés responsables et profitables aux populations les plus pauvres des pays de la Grande muraille verte, le CARI et ses partenaires préconisent également d’orienter les financements vers l’agriculture familiale et paysanne plutôt que vers quelques acteurs agroindustriels de grande ampleur. Les centaines de milliers de petits et moyens opérateurs locaux forment le véritable tissu économique des territoires ruraux du Sahel. Leurs regroupements sous des formes coopératives peuvent permettre d’atteindre une taille critique pour stabiliser l’offre comme l’accès à des débouchés économiques.

L’exemple d’actions initiées par des ONG comme Agrisud International pour mobiliser des financements d’opérateurs privés intéressés par l’approvisionnement responsable est à promouvoir à l’échelle des petits producteurs nombreux et disséminés sur les territoires. Ce soutien aux actions productives doit être accompagné par la structuration de filières locales de transformation et de commercialisation des produits générant une valeur ajoutée dans les territoires. Dans ce contexte, l’appui aux échelons les plus décentralisés comme les autorités locales et communales est une des clés du succès.

Alors que les projecteurs sont braqués sur la Grande muraille verte, le CARI et ses partenaires appellent les institutions publiques et les gouvernements locaux et nationaux à se saisir du levier de l’investissement et à veiller à ce qu’il remplisse l’ensemble de ces conditions pour qu’il contribue véritablement à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

[1] Novethic, *Les chiffres de l’ISR de conviction*, 2017

[2] CNULCD, Fonds LDN : https://www.unccd.int/actions/impact-investment-fund-land-degradation-neutrality